

■ **J + B Finance et Participations SA en liquidation**, à Marin-Epagnier (FOSC du 22.01.2004, p. 9). Par ordonnance du 11.02.2004, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la clôture de la faillite de la société. Si aucune opposition n'est formulée dans les trois mois qui suivent la publication de la suspension de la faillite, l'inscription sera radiée.
Journal no 416 du 16.02.2004
(02132502 / CH-645.1.008.477-9)